

Neuilly, le 1^{er} mars 2017 - 17h45

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 mars 2017

Les actionnaires de la Société ARGAN sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le :

Judi 23 mars 2017 à 14 heures 30
à la Maison des Associations de Neuilly sur Seine - Salle A
2 bis rue du Château, 92200 Neuilly sur Seine

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le projet des textes de résolutions a été publié au BALO du 13 février 2017 (bulletin n°19).

L'avis de convocation sera publié au BALO du 6 mars 2017 (bulletin n°28), ainsi qu'au Journal Spécial des Sociétés du 4 mars 2017.

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent dans ces avis.

Les informations ou documents relatifs à l'Assemblée Générale Mixte peuvent être consultés sur le site Internet d'Argan, à l'adresse suivante : www.argan.fr, rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée

Argan précise que les documents suivants sont librement accessibles et consultables sur son site internet www.argan.fr dans la rubrique Espace Investisseurs / Assemblées Générales :

- ◇ le rapport du Directoire sur la gestion de la Société et l'activité du Groupe au cours de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2016,
- ◇ les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2016,
- ◇ les rapports des commissaires aux comptes de la Société sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2016.

A propos d'Argan

ARGAN est la première foncière française spécialisée en **développement & location d'entrepôts Premium** pour des entreprises de premier plan.

ARGAN associe la stabilité d'une stratégie claire, mise en œuvre par l'actionnaire majoritaire et portée par une équipe de cadres experts dans leurs spécialités, à la transparence d'une société cotée en Bourse.

Détenant un parc d'une cinquantaine d'entrepôts **Premium**, valorisés 1 milliard d'euros à fin 2016, ARGAN est un expert global innovant et performant en immobilier logistique.

ARGAN est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et fait partie des indices CAC All-Share et IEIF SIIC France. La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.



Citigate
Dewe Rogerson

Francis Albertinelli
Tél : 01 47 47 05 46
E-mail : contact@argan.fr

Alienor Miens – Relations presse
Tél : 01 53 32 84 77
E-mail : alienor.miens@citigate.fr

ARGAN - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 28 977 098 Euros - RCS Nanterre B 393 430 608
Siège social : 10 rue Beffroy - 92200 Neuilly sur Seine